

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3725)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE57

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« les modalités d'évaluation et les »

les mots :

« ainsi qu'aux modalités d'évaluation et aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.